

**RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE POUR L'OBJECTIF «COOPÉRATION
TERRITORIALE EUROPÉENNE»
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014TC16RFCB051
Intitulé	(Interreg V-A) FR - France (Mayotte/Union des Comores)
Version	2017.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	31 mai 2018

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE	1
INFORMATIONS CLÉS SUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION POUR L'ANNÉE CONCERNÉE, NOTAMMENT SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS, EN RELATION AVEC LES DONNÉES FINANCIÈRES ET LES DONNÉES RELATIVES AUX INDICATEURS.....	4
3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE.....	7
3.1 VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION	7
3.2 INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	8
AXES PRIORITAIRES, À L'EXCLUSION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE	8
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 1.3D	8
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 1.3D.1.....	9
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 1.3D.2.....	10
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 2.9A	11
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 2.9A.3.....	12
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 2.9A.4.....	13
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 2.9A.5.....	14
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 3.10A	15
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 3.10A.6.....	16
AXES PRIORITAIRES POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE	17
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 4.(D) ASSISTANCE TECHNIQUE	17
3.3 TABLEAU 3: INFORMATIONS SUR LES VALEURS INTERMÉDIAIRES ET CIBLES DÉFINIES DANS LE CADRE DE PERFORMANCE	18
3.4. DONNÉES FINANCIÈRES	19
TABLEAU 4: INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME.....	19
LE CAS ÉCHÉANT, LE RECOURS À UNE ÉVENTUELLE CONTRIBUTION DES PAYS TIERS QUI PARTICIPENT AU PROGRAMME DE COOPÉRATION DOIT ÊTRE INDIQUÉ (PAR EXEMPLE, IAP ET IEV, NORVÈGE, SUISSE).....	20
TABLEAU 5: VENTILATION DES DONNÉES FINANCIÈRES CUMULÉES PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION	21
TABLEAU 6: COÛT CUMULÉ DE TOUT OU PARTIE D'UNE OPÉRATION MISE EN ŒUVRE EN DEHORS DE LA PARTIE DE LA ZONE COUVERTE PAR LE PROGRAMME QUI APPARTIENT À L'UNION	22
(1) LE SOUTIEN DU FEDER EST FIXÉ DANS LA DÉCISION DE LA COMMISSION RELATIVE AU PROGRAMME DE COOPÉRATION CORRESPONDANT.	22
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS	23
5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES.....	24
A) PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	24
B) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, AUTREMENT, CELA FIGURERA AU POINT 9.1. UNE ÉVALUATION AFIN DE DÉTERMINER SI LES PROGRÈS ACCOMPLIS POUR ATTEINDRE LES VALEURS CIBLES SONT SUFFISANTS POUR GARANTIR LEUR RÉALISATION, QUI INDIQUE LES ÉVENTUELLES MESURES CORRECTIVES PRISES OU PRÉVUES, LE CAS ÉCHÉANT.	25
6. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	26
7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	27
8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....	28
8.1. GRANDS PROJETS	28
TABLEAU 7: GRANDS PROJETS	28
PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES GRANDS PROJETS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE.....	28
TOUTE MODIFICATION PRÉVUE DE LA LISTE DES GRANDS PROJETS FIGURANT DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION.....	28
8.2. PLANS D'ACTION COMMUNS	29
TABLEAU 8: PLANS D'ACTION COMMUNS (PAC)	30
PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE	31
9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....	32
9.1 INFORMATIONS DE LA PARTIE A ET RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	32
9.2. MESURES SPÉCIFIQUES PRISES POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ET PROMOUVOIR LA NON-DISCRIMINATION, EN PARTICULIER CELLES CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES, ET LES MODALITÉS MISES EN ŒUVRE POUR GARANTIR L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION «HOMMES-FEMMES» DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION ET LES	

OPÉRATIONS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT D), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	33
9.3 DÉVELOPPEMENT DURABLE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT E), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	34
9.4. COMMUNICATION DES DONNÉES RELATIVES AU SOUTIEN AFFECTÉ AUX OBJECTIFS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	35
9.5 RÔLE DES PARTENAIRES DANS LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N°1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINT C), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013] ...	36
10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013.....	37
10.1 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ÉVALUATION ET LE SUIVI DONNÉ AUX RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS; .	37
10.2 RÉSULTATS DES MESURES D'INFORMATION ET DE PUBLICITÉ RELATIVES AUX FONDS, PRISES EN APPLICATION DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION	38
11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013].....	39
11.1. PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, Y COMPRIS LES INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS, LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL MENÉ PAR LES ACTEURS LOCAUX, RELEVANT DU PROGRAMME DE COOPÉRATION	39
11.2 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION D'ACTION VISANT À RENFORCER LA CAPACITÉ DES AUTORITÉS ET DES BÉNÉFICIAIRES DE GÉRER ET D'UTILISER LE FEDER	40
11.3 CONTRIBUTION AUX STRATÉGIES MACRORÉGIONALES ET AUX STRATÉGIES RELATIVES AUX BASSINS MARITIMES (LE CAS ÉCHÉANT)	41
11.4 PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE D'ACTION DANS LE DOMAINE DE L'INNOVATION SOCIALE	42
13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE	43
14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	44
DOCUMENTS	45
RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION	46

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 3, point a), du règlement n° 1299/2013]

Informations clés sur la réalisation du programme de coopération pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Approuvé par la commission européenne en novembre 2015, le programme de coopération transfrontalière associait jusqu'en octobre 2017, Mayotte, en tant que partie de la zone couverte par le programme et les Comores.

Suite aux discussions engagées auprès des autorités malgaches, ces dernières ont annoncé leur souhait de prendre part au programme au travers d'une note verbale datée du 3 octobre 2017.

Ainsi, l'année 2017 a essentiellement été consacrée à la levée des obstacles liés à la coopération, la finalisation des procédures de gestion et à la mobilisation des partenaires et porteurs de projets potentiels du programme.

Procédure de désignation des autorités de gestion et de certification

Conformément à l'article 124 du règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement et du Conseil Européen, la procédure de désignation officielle de l'autorité de gestion et de certification par le Premier ministre est soumise à la validation du Descriptif des Systèmes de Gestion et de Contrôle (DSGC).

La mise en conformité du DSGC avec les prescriptions de l'autorité nationale d'audit pour les fonds européens en France - la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC) - a permis la désignation officielle de la Préfecture de Mayotte en tant qu'autorité de gestion du programme le 18 octobre 2017.

Les retards pris dans la formulation des documents de mise en œuvre n'ont donc pas permis d'engager le programme dans une phase pleinement opérationnelle. Aucune opération n'a été déposée.

Organisation de la préfecture en tant qu'autorité de gestion

Le secrétariat conjoint du programme a été renforcé en mars 2017 par le recrutement d'un agent de catégorie A, mis à disposition par le Département de Mayott. Celui-ci assure les missions de Référent des programmes de coopération Interreg V (transfrontalier et transnational) sous l'autorité hiérarchique de l'Adjointe au SGAR.

Renforcement de la coopération avec les pays de la zone

La coopération entre Mayotte et les pays environnants ne peut être effective sans la volonté des partenaires à prendre leur part à sa mise œuvre.

Depuis l'adoption du programme, l'autorité de gestion et le département de Mayotte avec l'appui du corps diplomatiques français n'ont cessé d'œuvrer pour la levée des obstacles liés à la coopération entre Mayotte et les pays de la zone de coopération du programme.

Comme leurs homologues comoriens en 2015, les autorités malgaches ont affirmés leur souhait de prendre part

au programme et désigné le Secrétariat d'Etat auprès du Ministère des Affaires Etrangères comme point focal du programme Interreg V de Mayotte à Madagascar.

Après consultation écrite des membres du comité de suivi effectuée le 14 décembre 2017, la procédure d'adjonction de Madagascar au programme a été engagée auprès de la Commission Européenne.

Mobilisation des partenaires et porteurs de projets potentiels

En marge du comité de suivi du programme transnational (Interreg OI) réuni les 30 novembre et 1er décembre 2017, une rencontre entre la délégation de Mayotte (Préfecture et Département) et les représentants des pays partenaires associés au programme a été organisée à Saint-Denis de la Réunion.

Ce fut l'occasion, pour l'autorité de gestion et le département, d'amorcer une démarche de collaboration active pour la mise en œuvre du programme de coopération transfrontalière de Mayotte en fixant des échéances de travail pour la tenue de son deuxième comité de suivi au premier semestre 2018.

Les 15 et 16 décembre 2017, le Secrétaire Général aux Affaires Régionales et les parlementaires mahorais ont participé pour la première fois au comité mixte France/Comores. Cette rencontre a inscrit l'engagement réciproque des autorités des deux pays à collaborer notamment dans les domaines du développement économique, de la santé et de la formation, thèmes correspondant au programme Interreg V Mayotte/Comores/Madagascar.

Dans le cadre des assises des Outre-mer, plusieurs rencontres ont eu lieu avec les acteurs locaux sur des sujets directement liés à la coopération régionale. Les actions et préconisations proposées devraient contribuer à lever les obstacles liés à la coopération.

Programmation des opérations 2017

En termes de programmation, un dossier a été déposé au mois de mars 2017.

Il s'agissait du "Projet de renforcement de la résilience des populations de l'archipel des Comores et des capacités de préparation des acteurs de la gestion des risques de catastrophes dans un contexte de changement climatique" présenté par la Plateforme d'Intervention Régionale de l'Océan Indien (PIROI), structure émanant de la Croix-Rouge Française.

L'instruction réalisée sur ce dernier a donné lieu à l'abandon du dossier qui est apparu incomplet à l'issue des délais réglementaires.

Perspectives 2018

Au 31 décembre 2017, l'autorité de gestion s'est assigné quelques objectifs afin d'amorcer une programmation au premier semestre 2018 :

- Trois rencontres sectorielles avec les porteurs de projets potentiels ont été programmées afin de communiquer

sur les conditions d'éligibilité

- Mise en conformité des documents de mise en œuvre du programme avec la réglementation européenne en tenant compte de l'adjonction de Madagascar au programme
- Mise en place et installation des instances de gestion du programme conformément à la réglementation en vigueur : secrétariat conjoint composé des représentants de chaque pays partenaires, comité de suivi, comité de pré-sélection, comité de sélection.
- Mise en place d'une programmation répondant aux objectifs du programme.

3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE

3.1 Vue d'ensemble de la réalisation

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
1	(a) Accroître les échanges commerciaux dans la zone de coopération	Aucune action programmée. Quelques projets en cours d'élaboration
2	(b) Améliorer l'état de santé des populations et les capacités de secours aux personnes au sein de la zone	Aucune action programmée. Un projet porté par la PIROI (Plateforme de la Croix-Rouge Française) a été déposé. Son instruction a abouti à l'abandon en phase de complétude. Le projet du Centre hospitalier de Mayotte est toujours en cours d'élaboration
3	(c) Développer l'accès à l'enseignement en mobilité dans l'espace transfrontalier	Aucune action programmée. Un projet porté par le Lycée de Mamoudzou Nord est toujours en cours d'élaboration.
4	(d) Assistance technique	Aucune action programmée. Les dossiers d'assistance technique sont en cours d'élaboration

3.2 Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - (a) Accroître les échanges commerciaux dans la zone de coopération
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 1.3d

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	50,00	0,00	Aucune opération programmée
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	50,00	0,00	Aucune opération programmée
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	80,00	0,00	Aucune opération programmée
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	80,00	0,00	Aucune opération programmée
F	01R2	Nombre d'entreprises ou de créateurs bénéficiant d'un soutien à la création	Nombre	300,00	0,00	Aucune opération programmée
S	01R2	Nombre d'entreprises ou de créateurs bénéficiant d'un soutien à la création	Nombre	300,00	0,00	Aucune opération programmée

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
F	01R2	Nombre d'entreprises ou de créateurs bénéficiant d'un soutien à la création	0,00	0,00	0,00
S	01R2	Nombre d'entreprises ou de créateurs bénéficiant d'un soutien à la création	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	1 - (a) Accroître les échanges commerciaux dans la zone de coopération
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	1 - Accroître les capacités de production et d'exportation des entreprises impliquées dans les échanges commerciaux entre pays de la zone

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 1.3d.1

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
01r1	Montant des importations et des exportations mahoraises depuis et vers les pays de la zone	M€ (moyenne lissée sur 2010, 2011 et 2012)	3,91	2012	7,00	0,00		Le rapport annuel 2016 de l'IEDOM, publié en juillet 2017, indique un montant d'exportations de Mayotte vers les pays de la zone de 3,4 millions d'euros comme en 2015. La part des Comores baisse à 33.4% soit 1,14 million d'euros contre 1,50 en 2015. Chiffre 2017 non disponible au moment de la rédaction du RAMO 2017.

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
01r1	Montant des importations et des exportations mahoraises depuis et vers les pays de la zone	3,40		3,40			

Axe prioritaire	1 - (a) Accroître les échanges commerciaux dans la zone de coopération
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	2 - Accroître le nombre d'entreprises créées dans la zone de coopération par l'ouverture dans chaque territoire d'un accompagnement des créateurs des autres pays de la zone

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 1.3d.2

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
01r2	Nombre d'entreprises créées à la suite d'un accompagnement (à Mayotte/Madagascar/Comores)	Nombre (cumulé)	4,00	2014	50,00	0,00		Aucune opération programmée.

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
01r2	Nombre d'entreprises créées à la suite d'un accompagnement (à Mayotte/Madagascar/Comores)	0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	2 - (b) Améliorer l'état de santé des populations et les capacités de secours aux personnes au sein de la zone
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 2.9a

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	02R1	Nombre de missions médicales organisées dans la zone	Nombre (cumulé)	40,00	0,00	Aucune action programmée
S	02R1	Nombre de missions médicales organisées dans la zone	Nombre (cumulé)	40,00	0,00	Aucune action programmée
F	02R2	Nombre de centres de soins/dispensaires créés et gérés par des ONG aux Comores et à Madagascar	Nombre	10,00	0,00	Aucune action programmée
S	02R2	Nombre de centres de soins/dispensaires créés et gérés par des ONG aux Comores et à Madagascar	Nombre	10,00	0,00	Aucune action programmée
F	02R3	Nombre de professionnels engagés dans des échanges et transferts de savoir-faire en matière d'eau, d'assainissement et de déchets	Nombre	100,00	0,00	Aucune action programmée
S	02R3	Nombre de professionnels engagés dans des échanges et transferts de savoir-faire en matière d'eau, d'assainissement et de déchets	Nombre	100,00	0,00	Aucune action programmée

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	02R1	Nombre de missions médicales organisées dans la zone	0,00	0,00	0,00
S	02R1	Nombre de missions médicales organisées dans la zone	0,00	0,00	0,00
F	02R2	Nombre de centres de soins/dispensaires créés et gérés par des ONG aux Comores et à Madagascar	0,00	0,00	0,00
S	02R2	Nombre de centres de soins/dispensaires créés et gérés par des ONG aux Comores et à Madagascar	0,00	0,00	0,00
F	02R3	Nombre de professionnels engagés dans des échanges et transferts de savoir-faire en matière d'eau, d'assainissement et de déchets	0,00	0,00	0,00
S	02R3	Nombre de professionnels engagés dans des échanges et transferts de savoir-faire en matière d'eau, d'assainissement et de déchets	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	2 - (b) Améliorer l'état de santé des populations et les capacités de secours aux personnes au sein de la zone
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	3 - Accroître les capacités d'accueil de soins, de secours en vue d'apporter une réponse adaptée aux besoins des populations et de la lutte contre les conséquences du changement climatique

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 2.9a.3

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
02r1	Nombre de médecins spécialistes travaillant de façon transfrontalière dans la zone	Nombre	6,00	2013	12,00	0,00		Aucune action programmée
02r2	Nombre de personnels dédiées aux secours aux personnes qualifiées/certifiés à l'issue de l'action	Nombre (cumulé)	70,00	2013	400,00	0,00		Aucune action programmée

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
02r1	Nombre de médecins spécialistes travaillant de façon transfrontalière dans la zone	0,00		0,00		0,00	
02r2	Nombre de personnels dédiées aux secours aux personnes qualifiées/certifiés à l'issue de l'action	0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	2 - (b) Améliorer l'état de santé des populations et les capacités de secours aux personnes au sein de la zone
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	4 - Accroître le nombre d'infrastructures médicales gérées en délégation par des ONG en vue de faciliter l'accès aux soins dans la zone

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 2.9a.4

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
02r3	Nombre de personnes accueillies dans les centres médicaux /dispensaires gérés par des ONG aux Comores	Nombre	29 372,00	2013	70 000,00	0,00		Aucune action programmée
02r4	Nombre de personnes accueillies dans les centres médicaux /dispensaires gérés par des ONG à Madagascar	Nombre	14 500,00	2013	30 000,00	0,00		Programme non adopté par Madagascar

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
02r3	Nombre de personnes accueillies dans les centres médicaux /dispensaires gérés par des ONG aux Comores	0,00		0,00		0,00	
02r4	Nombre de personnes accueillies dans les centres médicaux /dispensaires gérés par des ONG à Madagascar	0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	2 - (b) Améliorer l'état de santé des populations et les capacités de secours aux personnes au sein de la zone
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	5 - Accroître les échanges et le transfert de savoir –faire en vue de l'émergence et de la mise en œuvre de projets adaptés en matière de qualité d'eau, d'assainissement et de déchets

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 2.9a.5

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
02r5	Nombre de projets issus d'échanges visant la qualité de l'eau, l'assainissement ou les déchets	Nombre	1,00	2014	5,00	0,00		

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
02r5	Nombre de projets issus d'échanges visant la qualité de l'eau, l'assainissement ou les déchets	0,00		0,00			

Axe prioritaire	3 - (c) Développer l'accès à l'enseignement en mobilité dans l'espace transfrontalier
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 3.10a

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	CO44	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des initiatives locales conjointes en faveur de l'emploi et à des formations conjointes	Persons	1 000,00	0,00	Aucune opération programmée.
S	CO44	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des initiatives locales conjointes en faveur de l'emploi et à des formations conjointes	Persons	1 000,00	0,00	Aucune opération programmée.
F	03R1	Nombre supplémentaire de conventions signées entre les établissements de la zone de coopération	Nombre	10,00	0,00	Aucune opération programmée.
S	03R1	Nombre supplémentaire de conventions signées entre les établissements de la zone de coopération	Nombre	10,00	0,00	Aucune opération programmée.

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	CO44	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des initiatives locales conjointes en faveur de l'emploi et à des formations conjointes	0,00	0,00	0,00
S	CO44	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des initiatives locales conjointes en faveur de l'emploi et à des formations conjointes	0,00	0,00	0,00
F	03R1	Nombre supplémentaire de conventions signées entre les établissements de la zone de coopération	0,00	0,00	0,00
S	03R1	Nombre supplémentaire de conventions signées entre les établissements de la zone de coopération	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	3 - (c) Développer l'accès à l'enseignement en mobilité dans l'espace transfrontalier
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation
Objectif spécifique	6 - Accroître le flux d'échanges d'apprenants et d'enseignants en mobilité dans la zone de coopération par la mise en réseau de l'offre des établissements scolaires et universitaires

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 3.10a.6

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
03r1	Nombre d'apprenants en mobilité dans le cadre de conventions entre universités et établissements scolaires de la zone	Nombre	23,00	2014	150,00	0,00		Aucune action programmée
03r2	Nombre d'enseignants échangés dans le cadre de conventions entre universités et établissements scolaires de la zone	Nombre	3,00	2014	10,00	0,00		Aucune action programmée

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
03r1	Nombre d'apprenants en mobilité dans le cadre de conventions entre universités et établissements scolaires de la zone	0,00		0,00		0,00	
03r2	Nombre d'enseignants échangés dans le cadre de conventions entre universités et établissements scolaires de la zone	0,00		0,00		0,00	

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Axe prioritaire	4 - (d) Assistance technique
-----------------	------------------------------

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 4.(d) Assistance technique

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	04R1	Nombre de réunions d'informations à destination des porteurs de projets potentiels	Nombre	12,00	0,00	Quelques rencontres ont été effectués sur sollicitation des opérateurs. Les premières réunions d'information auront lieu début 2018.
S	04R1	Nombre de réunions d'informations à destination des porteurs de projets potentiels	Nombre	12,00	0,00	Quelques rencontres ont été effectués sur sollicitation des opérateurs. Les premières réunions d'information auront lieu début 2018.
F	04R2	Nombre de séances de formations à destination des porteurs de projets (projets sélectionnés)	Nombre	6,00	0,00	Aucune formation en 2017
S	04R2	Nombre de séances de formations à destination des porteurs de projets (projets sélectionnés)	Nombre	6,00	0,00	aucune formation en 2017
F	04R3	Nombre de formations dédiées au personnel du SC	Nombre	3,00	0,00	Aucune formation en 2017.
S	04R3	Nombre de formations dédiées au personnel du SC	Nombre	3,00	0,00	Aucune formation en 2017
F	04R4	Nombre d'ETP consacrés à la mise en œuvre du programme interreg V Mayotte/Madagascar/Les Comores	Nombre	2,00	1,00	1 ETP mise à disposition par le Département de Mayotte depuis le 13 mars 2017 en remplacement du référent CTE.
S	04R4	Nombre d'ETP consacrés à la mise en œuvre du programme interreg V Mayotte/Madagascar/Les Comores	Nombre	2,00	1,00	1 ETP mise à disposition par le Département de Mayotte depuis le 13 mars 2017 en remplacement du référent CTE.

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	04R1	Nombre de réunions d'informations à destination des porteurs de projets potentiels	0,00	0,00	0,00
S	04R1	Nombre de réunions d'informations à destination des porteurs de projets potentiels	0,00	0,00	0,00
F	04R2	Nombre de séances de formations à destination des porteurs de projets (projets sélectionnés)	0,00	0,00	0,00
S	04R2	Nombre de séances de formations à destination des porteurs de projets (projets sélectionnés)	0,00	0,00	0,00
F	04R3	Nombre de formations dédiées au personnel du SC	1,00	0,00	0,00
S	04R3	Nombre de formations dédiées au personnel du SC	0,00	0,00	0,00
F	04R4	Nombre d'ETP consacrés à la mise en œuvre du programme interreg V Mayotte/Madagascar/Les Comores	1,00	0,00	0,00
S	04R4	Nombre d'ETP consacrés à la mise en œuvre du programme interreg V Mayotte/Madagascar/Les Comores	1,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

3.3 Tableau 3: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur cible (2023) - Total	2017	Observations
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	25,00	50,00	0,00	aucune opération programmée entre 2015 et 2017.
1	F	01R4	Montant des dépenses certifiées	Euro	4 000 000,00	6 000 000,00	0,00	aucune opération programmée entre 2015 et 2017.
1	O	01R2	Nombre d'entreprises ou de créateurs bénéficiant d'un soutien à la création	Nombre	100	300,00	0,00	aucune opération programmée entre 2015 et 2017.
2	F	02R4	Montant des dépenses certifiées	Euro	5 000 000,00	7 000 000,00	0,00	aucune opération programmée entre 2015 et 2017.
2	O	02R1	Nombre de missions médicales organisées dans la zone	Nombre (cumulé)	30	80,00	0,00	aucune opération programmée entre 2015 et 2017.
2	O	02R3	Nombre de professionnels engagés dans des échanges et transferts de savoir-faire en matière d'eau, d'assainissement et de déchets	Nombre	40,00	100,00	0,00	aucune opération programmée entre 2015 et 2017.
3	F	03R2	Montant des dépenses certifiées	Euro	1 000 000,00	2 028 883,00	0,00	aucune opération programmée entre 2015 et 2017.
3	O	03R1	Nombre supplémentaire de conventions signées entre les établissements de la zone de coopération	Nombre	3	6,00	0,00	aucune opération programmée entre 2015 et 2017.

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2016	2015	2014
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	0,00	0,00	0,00
1	F	01R4	Montant des dépenses certifiées	Euro	0,00	0,00	0,00
1	O	01R2	Nombre d'entreprises ou de créateurs bénéficiant d'un soutien à la création	Nombre	0,00	0,00	0,00
2	F	02R4	Montant des dépenses certifiées	Euro	0,00	0,00	0,00
2	O	02R1	Nombre de missions médicales organisées dans la zone	Nombre (cumulé)	0,00	0,00	0,00
2	O	02R3	Nombre de professionnels engagés dans des échanges et transferts de savoir-faire en matière d'eau, d'assainissement et de déchets	Nombre	0,00	0,00	0,00
3	F	03R2	Montant des dépenses certifiées	Euro	0,00	0,00	0,00
3	O	03R1	Nombre supplémentaire de conventions signées entre les établissements de la zone de coopération	Nombre	0,00	0,00	0,00

3.4. Données financières

Tableau 4: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

Telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans le tableau 16 du modèle pour les programmes de coopération relevant de l'objectif «Coopération territoriale européenne»

Axe prioritaire	Fonds	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de l'allocation totale couverte par les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	Total	6 000 000,00	66,67	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
2	FEDER	Total	7 000 000,00	71,43	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
3	FEDER	Total	2 028 883,00	75,36	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
4	FEDER	Partie publique	1 775 000,00	84,51	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
Total	FEDER		16 803 883,00	71,58	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
Total général			16 803 883,00	71,58	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0

Le cas échéant, le recours à une éventuelle contribution des pays tiers qui participent au programme de coopération doit être indiqué (par exemple, IAP et IEV, Norvège, Suisse)

--

Tableau 5: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention

Telle que définie dans le tableau 2 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans les tableaux 6 à 9 du modèle pour les programmes de coopération

Axe prioritaire	Fonds	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	063	01	04	07	03		01	YT	0,00	0,00	0,00	0
1	FEDER	067	01	04	07	03		14	YT	0,00	0,00	0,00	0
2	FEDER	087	01	04	07	09		22	YT	0,00	0,00	0,00	0
2	FEDER	112	01	04	07	09		21	YT	0,00	0,00	0,00	0
3	FEDER	050	01	04	07	10		19	YT	0,00	0,00	0,00	0
4	FEDER	121	01	04	07			18	YT	0,00	0,00	0,00	0
4	FEDER	122	01	04	07			24	YT	0,00	0,00	0,00	0
4	FEDER	123	01	04	07			13	YT	0,00	0,00	0,00	0

Tableau 6: Coût cumulé de tout ou partie d'une opération mise en œuvre en dehors de la partie de la zone couverte par le programme qui appartient à l'Union

1. Opération (2)	2. Montant du soutien du FEDER(1) envisagé pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, sur la base de certaines opérations	3. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 2 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)	4. Dépenses éligibles au soutien du FEDER engagées dans tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion	5. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 4 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)
------------------	--	---	--	---

(1) Le soutien du FEDER est fixé dans la décision de la Commission relative au programme de coopération correspondant.

(2) Conformément aux plafonds définis à l'article 20 du règlement (UE) n° 1299/2013 et sous réserve de ceux-ci.

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Aucune évaluation réalisée en 2017.

Le plan d'évaluation a été rédigé et sera présenté au prochain comité de suivi.

5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Les négociations d'adhésion au programme de Madagascar n'ayant abouti qu'en fin d'année 2017 (validé sur SFC le 12 janvier 2018), il n'a pas été possible d'envisager des campagnes de communication, ni de programmation.

L'autorité de gestion s'est assigné comme objectifs d'amorcer une programmation dès le premier semestre 2018.

Pour ce faire, il est prévu :

- de mettre en conformité les documents de mise en œuvre du programme avec la réglementation européenne en ajoutant Madagascar au programme ;
- d'installer les instances de gestion du programme : secrétariat conjoint, comité de suivi, comité de pré-sélection, comité de sélection composés des représentants de chaque pays partenaires ;
- d'organiser des rencontres avec les porteurs de projets potentiels de chaque axe du programme ;
- et de mettre en place une programmation d'opérations répondant aux objectifs du programme dans les meilleurs délais.

b) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, autrement, cela figurera au point 9.1. Une évaluation afin de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctives prises ou prévues, le cas échéant.

Sans objet

6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe aux rapports annuels et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents.

7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

8.1. Grands projets

Tableau 7: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Investissements totaux	Coûts totaux éligibles	Date de notification/présentation prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Principales réalisations	Date de signature du premier marché de travaux (1)	Observations
--------	-----	--------------	------------------------	------------------------	--	--	---	--------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--------------

(1) En cas d'opérations mises en œuvre dans le cadre de structures PPP, la signature du contrat de PPP entre l'organisme public et l'organisme privé [article 102, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face.

Sans objet

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme de coopération.

Sans objet

8.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

Sans objet

Tableau 8: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Coûts totaux éligibles	Total du soutien public	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Présentation [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principales réalisations et principaux résultats	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	------------------------	-------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	---------------------------------------	---	--------------	--	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Sans objet

9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

9.1 Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - (a) Accroître les échanges commerciaux dans la zone de coopération
-----------------	--

--

Axe prioritaire	2 - (b) Améliorer l'état de santé des populations et les capacités de secours aux personnes au sein de la zone
-----------------	--

--

Axe prioritaire	3 - (c) Développer l'accès à l'enseignement en mobilité dans l'espace transfrontalier
-----------------	---

--

Axe prioritaire	4 - (d) Assistance technique
-----------------	------------------------------

--

9.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» dans le programme de coopération et les opérations [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point d), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures spécifiques en vue de tenir compte des principes définis à l'article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination, comprenant, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension du genre dans le programme de coopération et les opérations

--

9.3 Développement durable [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte des principes définis à l'article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif au développement durable, y compris, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir le développement durable conformément à cet article

--

9.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Montant calculé du soutien à apporter aux objectifs liés au changement climatique sur la base des données financières cumulées par catégorie d'intervention dans le tableau 7

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
Total	0,00	0,00%

--

9.5 Rôle des partenaires dans la réalisation du programme de coopération [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n°1303/2013 et article 14, paragraphe 4, premier alinéa, point c), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte du rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013, y compris la participation des partenaires à la réalisation, au suivi et à l'évaluation du programme de coopération

--

10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013

10.1 Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations;

--

10.2 Résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

11.1. Progrès dans la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme de coopération

--

11.2 Progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer la capacité des autorités et des bénéficiaires de gérer et d'utiliser le FEDER

--

11.3 Contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes (le cas échéant)

Comme indiqué dans le règlement (UE) n° 1299/2013, considérant 19, article 8, paragraphe 3, point d) sur le "Contenu, adoption et modification des programmes de coopération" et l'article 14, paragraphe 4), deuxième alinéa, point c) sur les "Rapports de mise en œuvre", ce programme contribue à la / aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Sans objet

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

11.4 Progrès réalisés dans la mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'innovation sociale

--

13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'attention des citoyens du RAMO 2017	Résumé à l'intention des citoyens	31 mai 2018		Ares(2018)2845152	Résumé à l'attention des citoyens du RAMO 2017	31 mai 2018	nguefore

Gravité	Code	Messages
		priorité d'investissement: 10a, objectif spécifique: 6, indicateur: 03r2, année: 2016 (0,00 < 3,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48.1	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 10a, objectif spécifique: 6, indicateur: 03r2, année: 2017 (0,00 < 3,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: -, indicateur: 04R3, année: 2016. Veuillez vérifier.